



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue **17 septembre 2018 à 19 h 14**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Absences : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police et le directeur du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 août 2018;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2018)-129-2 modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption de règlement;
 - 4.2 Règlement (2018)-163 concernant les feux en plein air - adoption de règlement;
 - 4.3 Adoption de projets de règlements :
 - 4.3.1 Projet de règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - 4.3.2 Projet de règlement (2018)-106-18 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions;
 - 4.3.3 Projet de règlement (2018)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement aux clôtures en rive;
- 5. Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Demande d'appui à la municipalité de La Conception;
 - 5.3 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités - participation;
 - 5.4 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes - modification de la résolution CM17 12 397;
 - 5.5 Colloque Ville intelligente / Ville organique - participation;
 - 5.6 Activités de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation au Pré-gala et Gala Excellence;
 - 5.7 Jeux équestres du Québec - soutien à une athlète;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un directeur - Service de développement économique;
 - 6.2 Embauche régulière d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme;
 - 6.3 Mandat d'examen de la direction générale et du fonctionnement du Cabinet du maire;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

8.1.1 105, chemin Desmarais - empiètement en marge latérale et réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux du ruisseau Nansen;

8.1.2 126, côte Commandant - empiètements en marge avant;

8.1.3 1705, rue Marie-Louise-Vallée - réduction du pourcentage d'espace naturel;

8.1.4 Rue Therrien - implantation d'un garage en cour avant;

8.1.5 155, croissant du Roselin - augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement;

8.1.6 Rue de la Haie - empiètement en marge latérale;

8.1.7 20-45, chemin des Chanterelles - absence de renaturalisation;

8.1.8 492-494, chemin Léo-Bouvette - empiètements en marges avant et latérale;

8.1.9 1701, chemin du Village - empiètements en marge latérale;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 août 2018;

8.3 Officialisation de noms provenant du Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

8.4 Mise en demeure - projet Indigo - mandat de services professionnels;

8.5 Demande de changement au règlement de zonage pour la zone TF-506-2 - Station Mont Tremblant - terrain du « Beach and Tennis »;

8.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour la zone CA-421 - Le 850 Lalonde inc.;

9. Travaux publics

9.1 Transfert des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - adoption de la programmation révisée;

9.2 Retiré;

9.3 Aménagement d'un belvédère au parc des Chutes - contrat;

9.4 Usine de filtration lac Tremblant - colmatage de fissures - contrat;

9.5 Projet Domaine du Lac Desmarais phase 9 - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I et II;

9.6 Utilisation de la réserve d'aqueduc du secteur Village;

10. Environnement

10.1 Soutien demande au programme ClimatSol-Plus - Volet 2;

11. Culture et loisirs

11.1 Pistes et sentiers - autorisation de signature.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM18 09 327

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM18 09 328

3.1 Séance ordinaire du 13 août 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 août 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM18 09 329

4.1 Règlement (2018)-129-2 modifiant le règlement (2012)-129 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption de règlement

La greffière mentionne que ce règlement vise l'insertion d'une disposition interdisant le directeur général, le trésorier, le greffier, leur adjoint respectif et tout autre employé désigné par le conseil de la Ville à occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures d'employés de la Ville et ce, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 13 août 2018;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-129-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2012)-129 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 330

4.2 Règlement (2018)-163 concernant les feux en plein air - adoption de règlement

La greffière mentionne que le règlement permet les feux de camp et les feux en foyer extérieur qui ne peuvent être de plus de un mètre cube (1 m³). Il prévoit les interdictions en fonction des conditions climatiques, des matériaux, de la présence d'un plan d'eau et les modalités particulières aux événements spéciaux et à l'utilisation de lanternes chinoises. Ce règlement interdit notamment le brûlage d'un bâtiment ou de matériaux provenant de la démolition d'un bâtiment et il prohibe les feux en plein air dans le cadre de travaux de déboisement pour fins de construction.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 13 août 2018;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-163 CONCERNANT LES FEUX EN PLEIN AIR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

4.3 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 11 octobre 2018, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

CM18 09 331 4.3.1 Règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 332 4.3.2 Règlement (2018)-106-18 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2018)-106-18 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 333 4.3.3 Règlement (2018)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement aux clôtures en rive

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2018)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement aux clôtures en rive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM18 09 334 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 335 5.2 Demande d'appui à la municipalité de La Conception

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, la municipalité de La Conception investit des sommes importantes qui équivalent à plus de 2,4 millions de dollars relativement aux coûts d'entretien, de réparations et de refonte des routes municipales;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

- CONSIDÉRANT QUE** la problématique du financement de l'entretien des chemins municipaux utilisés pour le transport du bois provenant de la grande forêt publique est un problème majeur pour la municipalité et la région entière;
- CONSIDÉRANT QUE** nos routes municipales n'étaient pas, pour la majorité d'entre elles conçues pour le transport intensif de poids lourds, ce qui occasionne des dégradations importantes et coûteuses de la surface de roulement et de la fondation des routes;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune municipalité de la MRC des Laurentides ne bénéficie des redevances lorsque le transport excède 1000 voyages par année;
- CONSIDÉRANT QU'** étant donné que la redevance versée par le MTQ est inexistante et que les municipalités doivent taxer leurs citoyens pour défrayer les coûts nécessaires pour assurer l'entretien de leurs chemins;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède un taux élevé de villégiateurs près des territoires visés par les coupes forestières, dont les usages entraînent des incompatibilités sociales et problématiques considérables reliées à la sécurité;
- CONSIDÉRANT QUE** l'écoulement de l'eau et le débit des cours d'eau peuvent être altérés par la présence des multiples activités forestières et provoquent des impacts négatifs importants sur les chemins municipaux, car ils interceptent l'eau lors de précipitations ce qui affecte les tampons naturels de drainage en raison de l'érosion et la sédimentation;
- CONSIDÉRANT QUE** suite aux opérations forestières, les problèmes perceptibles d'érosions et d'apport en sédimentation acheminé affectent l'intégrité écologique des plans d'eau et viennent miner les efforts de la Municipalité ainsi que ceux des associations de lacs contre la lutte aux espèces envahissantes;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est inquiète quant aux risques d'accident pour leurs citoyens et usagers par la hausse de la circulation des camions lourds où le partage des voies est inadapté sur des routes étroites;
- CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 087-17 revendique auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la reconnaissance de la double vocation;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution numéro 2017-04-7127 appuie la municipalité de La Conception dans ses revendications auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à la reconnaissance de la double vocation des chemins des Érables et des Chênes et qu'il en assure leur entretien;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 02-1996 interdit la circulation des véhicules lourds sur les routes visées;
- CONSIDÉRANT QUE** par une communication datée du 1^{er} juin 2017, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports refuse le principe de « double vocation » des chemins et reconnaît que le transport lourd est interdit sur le territoire;
- EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' appuyer les revendications suivantes :

QUE la municipalité de La Conception décline tout transport de bois sur son réseau routier municipal et impose le respect intégral du règlement numéro 02-1996;

QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se dote d'un plan d'accès à la ressource forestière sur l'ensemble du territoire afin qu'il puisse s'harmoniser dans le cadre du nouveau schéma d'aménagement du territoire de la MRC des Laurentides;

QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports ainsi que les industries œuvrent à trouver des pistes de solutions afin de faire sortir la ressource provenant de la forêt publique directement sur les axes routiers provinciaux;

DE transmettre la présente résolution aux ministres et députés suivants :

- Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides;
- Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- André Fortin, ministre des Transports;
- Sylvain Pagé, député provincial de Labelle;
- David Graham, député fédéral du comté Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 336

5.3 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités - participation

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal et de rembourser les dépenses inhérentes à ce congrès (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 337

5.4 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes - modification de la résolution CM17 12 397

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM17 12 397 nommant diverses personnes sur les comités, commissions, associations et organismes relevant du conseil municipal en remplaçant monsieur le conseiller Joël Charbonneau par madame la conseillère Sylvie Vaillancourt au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 338

5.5 Colloque Ville intelligente / Ville organique - participation

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Danny Stewart à participer au Colloque Ville intelligente / Ville organique qui se tiendra les 26 et 27 septembre 2018 au Centre des congrès de Thetford et de défrayer le coût de participation et



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

d'hébergement au montant de 885 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346) ainsi que les dépenses inhérentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 339

5.6 Activités de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation au Pré-gala et Gala Excellence

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 2 billets pour un montant de 70 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), pour la participation au Pré-gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 2 octobre prochain au Casino de Mont-Tremblant et l'achat de 2 billets pour un montant de 330 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), pour la participation au Gala Excellence qui aura lieu le 3 novembre 2018 au Quartier Tremblant - Camp de base.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 340

5.7 Jeux équestres du Québec - soutien à une athlète

CONSIDÉRANT la résolution CM17 05 177 par laquelle la Ville s'engage à soutenir ses athlètes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE commanditer mademoiselle Naïla Dubé, une jeune athlète résidente de Mont-Tremblant qui participera aux Jeux équestres du Québec et ce, pour la somme de 1 000 \$ (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM18 09 341

6.1 Embauche d'un directeur - Service de développement économique

CONSIDÉRANT l'ajout d'un Service de développement économique ;

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur au Service de développement économique;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Daniel Dicaire, à titre de directeur Service de développement économique à compter du 18 septembre 2018 et d'autoriser la signature du contrat de travail d'une durée déterminée de deux années à compter de la date du début de l'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 09 342

6.2 Embauche régulière d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT l'ajout d'un poste d'inspecteur des bâtiments;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Marie-Michelle Côté, à titre d'inspectrice des bâtiments au Service de l'urbanisme, payable par le surplus libre accumulé, à compter du 4 septembre 2018, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 343

6.3 Mandat d'examen de la direction générale et du fonctionnement du Cabinet du maire

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a tenu un lac-à-l'épaule le 22 août dernier;

CONSIDERANT QUE pendant le lac-à-l'épaule, le conseil municipal a tenu un huis clos qui a permis d'identifier un certain nombre de préoccupations par rapport au fonctionnement du Cabinet du maire et de la direction générale;

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RESOLU :

DE former un Comité ad hoc composé de monsieur le maire Luc Brisebois et de messieurs les conseillers Pascal de Bellefeuille et François Marcoux;

D' autoriser le directeur des ressources humaines à faire réaliser un mandat d'examen de la direction générale et du fonctionnement du Cabinet du maire et d'autoriser l'aide financière appropriée à sa réalisation;

QU' un rapport devra être soumis au Conseil au plus tard le 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM18 09 344

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2018 au montant 196 738,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 105, chemin Desmarais - empiètement en marge latérale et réduction de la distance avec la ligne des hautes eaux du ruisseau Nansen

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-127) vise à autoriser le réaménagement d'une aire de stationnement :

- localisée sur la ligne latérale plutôt qu'à 1 m de celle-ci;
- dont l'allée d'accès est à 15,1 m plutôt qu'à 20 m de la ligne des hautes eaux du ruisseau Nansen.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-08-167)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

Question du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 126, côte Commandant - empiètements en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-131) vise à autoriser la conversion d'un garage détaché en garage attenant à la résidence dont l'implantation est à 3 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant et dont l'avant-toit est à 2 m plutôt qu'à 6 m de cette même ligne avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-08-157)

Question du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1705, rue Marie-Louise-Vallée - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-144) fait suite à l'aménagement d'une allée d'accès et vise à :

- régulariser le pourcentage d'espace naturel de 35,8 % plutôt que de 50 %;
- autoriser une renaturalisation à 0 m plutôt qu'à 2 m de l'allée d'accès.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-08-161)

Question du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Rue Therrien - implantation d'un garage en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-146) s'inscrit dans le cadre d'un projet de construction et vise à autoriser l'implantation d'un garage attenant en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-08-156)

Question du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 155, croissant du Roselin - augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-147) vise à régulariser l'érection d'un mur de soutènement en cour avant d'une hauteur de 1,5 m plutôt que de 1 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-08-158)

Question du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Rue de la Haie - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-150) vise à autoriser l'implantation d'une case de stationnement à 0,5 m plutôt qu'à 1 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-08-162)

Question du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 20-45, chemin des Chanterelles - absence de renaturalisation

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-155) vise à exempter de l'obligation d'effectuer des travaux de renaturalisation de la bande de protection du corridor de signature en bordure de la rue Léonard.

Le CCU recommande d'**accepter** cette demande. (CCU18-08-159)

Question du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.1.8 492-494, chemin Léo-Bouvette - empiètements en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-156) vise à autoriser dans le cadre de travaux d'agrandissement vertical :

- l'implantation du bâtiment à 3,32 m plutôt qu'à 10 m de la ligne avant et à 2,7 m plutôt qu'à 5 m de la ligne latérale;
- la projection d'un avant-toit à 2,53 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant et à 1,8 m plutôt qu'à 3 m de la ligne latérale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-08-160)

Question du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 1701, chemin du Village - empiètements en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-160) vise à autoriser la reconstruction d'une galerie dont l'implantation est à :

- 0,17 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale du lot 2 803 293;
- 0,3 m plutôt qu'à 1,5 m de la ligne latérale du lot 2 803 291.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-08-165)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM18 09 345

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 août 2018

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' accepter les demandes de nouvelles constructions sur la rue de la Haie faisant l'objet des recommandations CCU18-08-163 et CCU18-08-164 conformément à la nouvelle proposition de la dessinatrice en architecture madame Marie-Ève Chaput déposée le 31 août 2018 et conditionnellement au dépôt d'un plan des aménagements paysagers préparé par une personne habile en la matière.

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 août 2018 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue Therrien	CCU18-08-156
126, côte Commandant	CCU18-08-157
20-45, chemin des Chanterelles	CCU18-08-159
492-494, chemin Léo-Bouvette	CCU18-08-160
Rue de la Haie	CCU18-08-162
1701, chemin du Village	CCU18-08-165

en remboursant les frais de 450 \$ versés pour la demande de dérogation mineure visant la propriété du 20-45 chemin des Chanterelles;

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
155, croissant du Roselin	CCU18-08-158



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

1705, rue Marie-Louise-Vallée	CCU18-08-161
105, chemin Desmarais	CCU18-08-167

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1701, chemin du Village	CCU18-08-166
Rue des Thuyas	CCU18-08-169
2139-133, chemin au Pied-de-la-Montagne	CCU18-08-170
65, chemin Napoléon	CCU18-08-171
204, rue du Couvent	CCU18-08-173
495, rue de Saint-Jovite	CCU18-08-174

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
105, chemin Desmarais	CCU18-08-168
3035, chemin de la Chapelle	CCU18-08-172
981, rue de Saint-Jovite	CCU18-08-175
1313, rue de Saint-Jovite	CCU18-08-176

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 346

8.3 Officialisation de noms provenant du Répertoire du patrimoine culturel du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie souhaite officialiser les noms *Site patrimonial du Secteur-Beattie-des-Pins* et *Chapelle Saint-Bernard*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE ne pas s'opposer à l'officialisation des noms *Site patrimonial du Secteur-Beattie-des-Pins* et *Chapelle Saint-Bernard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 347

8.4 Mise en demeure - projet Indigo - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT la réception d'une mise en demeure concernant la conformité réglementaire du projet Indigo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville dans ce dossier (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 348

8.5 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour la zone TF-506-2 - Station Mont Tremblant - terrain du « Beach and Tennis »

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant a déposé une demande de modification au règlement de zonage afin d'autoriser l'habitation unifamiliale en structure isolée et jumelée et la résidence de tourisme sur le terrain connu comme étant le « Beach and Tennis »;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE ce terrain sert au stationnement, à des terrains de tennis et à des activités nautiques qui répondent à un besoin de la population et des visiteurs qu'une autre vocation pourrait mettre en péril;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont à l'effet de préserver et mettre en valeur les percées visuelles donnant sur les différentes griffes architecturales et d'assurer une desserte suffisante et de qualité en termes d'équipements récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE la vocation actuelle du site est en complémentarité avec le développement de la Base sud et offre des activités difficilement remplaçables ailleurs sur le lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas souhaitable pour la Ville d'autoriser de l'habitation ou de la résidence de tourisme sur le bord du lac Tremblant à cet endroit ni, sur les terrains qui y font face de l'autre côté du chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 349

8.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme pour la zone CA-421 - Le 850 Lalonde inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le 850 Lalonde inc. a déposé une demande de modification au règlement de zonage afin d'autoriser les services professionnels et les bureaux pour la zone CA-421 située au nord de la rue Lalonde et de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE nos études de positionnement commercial favorisent ce type d'usage au centre-ville compte tenu qu'il est générateur d'un achalandage qui est préférable de concentrer au centre-ville afin de lui conserver son dynamisme actuel;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas souhaitable pour la Ville d'autoriser ce type de commerce à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM18 09 350

9.1 Transfert des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - adoption de la programmation révisée

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale totale éligible pour la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)* est de 2 794 929 \$;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

CONSIDERANT QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités dudit guide afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le plan d'intervention révisé, ainsi qu'une étude complémentaire sur l'évaluation de l'impact de la séparation des réseaux d'égouts unitaires au niveau de l'ouvrage de surverse du secteur Centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à celle-ci;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux décrits ici-bas et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- Projet de réfection du réseau d'égout unitaire du lot 3 dans le secteur Centre-ville (rue Labelle (entre les rues de l'École et de Saint-Jovite), rues Saint-Georges, Bisson et du Cap) par l'implantation et l'ajout d'un réseau d'égout sanitaire, incluant tous les travaux connexes - coûts estimés à 1 600 000 \$ (conformément aux travaux décrits à l'intérieur de l'étude sur l'impact de la séparation du réseau unitaire citée en préambule préparée par la firme Cima+ en février 2017, ainsi que de l'estimé révisé des coûts du projet préparé par M. Robert Davis, ing. en date du 7 juin 2018);
- Projet de réfection et de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur le chemin du Village entre les rues Benoît et Barnes (tronçons 1714, 1717, 1719 de classe D requérant une attention immédiate tel que précisé au plan d'intervention mis à jour), incluant les travaux connexes - coûts estimés à 1 000 000 \$ (conformément à l'estimé révisé des coûts du projet préparé par M. Robert Davis, ing. en date du 7 juin 2018);
- Projet de relocalisation et d'aménagement d'un parc de planche à roulettes (*skatepark*) à l'intérieur de l'ilot sportif Érik Guay, considérant que chaque municipalité peut utiliser pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix, notamment pour la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir (priorité n° 4), l'équivalent de 20 % de l'enveloppe qui lui est allouée, le montant de la contribution attribué au projet de relocalisation et d'aménagement d'un parc de planche à roulettes dans le cadre du programme TECQ étant le montant résiduel disponible suivant la



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

réalisation des projets aux alinéas précédents (séparation des réseaux d'égouts dans le secteur Centre-ville (lot 3) et réhabilitation du réseau d'aqueduc sur le chemin du Village) et ne pouvant dépasser le seuil de 20 % tel que déterminé aux conditions du programme ni la somme de 2 794 929 \$ pour l'ensemble des 3 projets cités ci-dessus;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'accepter la programmation des travaux proposée par la présente résolution dans le cadre du remboursement de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la présente résolution abroge et remplace les résolutions CM17 09 302 adoptée en date du 11 septembre 2017, CM17 03 109 adoptée en date du 13 mars 2017 et CM18 06 252 adoptée en date du 11 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retirée

CM18 09 351

9.3 Aménagement d'un belvédère au parc des Chutes - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un belvédère au parc des Chutes et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entrepreneurs pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme reçue, soit celle de Paysagiste Northland inc. au montant de 24 900 \$, taxes en sus (projet 2018-44), pour l'aménagement d'un belvédère au parc des Chutes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 352

9.4 Usine de filtration lac Tremblant - colmatage de fissures - contrat

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder au colmatage de fissures à l'intérieur des bassins de filtration;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres interventions importantes sont requises à court terme à l'usine de filtration du lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'accorder le contrat de scellement de fissures par injection à Groupe Fissure Expert inc. au montant de 2 900 \$, taxes en sus (payable par la réserve d'aqueduc du secteur Village - poste budgétaire 02-412-01-526), pour la réalisation des travaux de scellement de fissures aux bassins de filtration de l'usine de traitement d'eau potable du secteur Village.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 353

9.5 Projet Domaine du Lac Desmarais phase 9 - acceptation provisoire des travaux municipaux de niveau I et II

CONSIDÉRANT l'entente signée par G7 Développement inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM16 05 177, pour les travaux de construction de rue pour le prolongement du chemin Cochrane du Projet Domaine du Lac Desmarais phase 9;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint les niveaux I et II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux de niveau I et II du Projet Domaine du Lac Desmarais phase 9, concernant les travaux de construction de rue pour le prolongement du chemin Cochrane sur le lot 5 891 285 du cadastre du Québec;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I au montant de 166 730 \$ duquel un montant de 50 622 \$ sera conservé comme garantie d'entretien;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 09 354

9.6 Utilisation de la réserve d'aqueduc du secteur Village

CONSIDÉRANT QUE certaines interventions importantes sont requises à court terme à l'usine de filtration du lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'accorder une enveloppe budgétaire de 15 000 \$ provenant de la réserve d'aqueduc du secteur Village (poste budgétaire 02-412-01-526) pour des travaux d'entretien et de réparation d'un automate et le remplacement du moteur d'un compresseur à l'usine de filtration d'eau potable du secteur Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM18 09 355

10.1 Soutien demande au programme ClimatSol-Plus - Volet 2

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Motel St-Jovite, situé au 614, rue Saint-Jovite ont récemment reçu un rapport de caractérisation environnementale des sols - Phase II indiquant la présence de deux secteurs contaminés dont les sols ne sont pas conformes aux critères du niveau «B» (résidentiel) du *Guide d'intervention* (2016) du ministère



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 septembre 2018

du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation sont nécessaires pour les secteurs indiqués afin de rendre les sols conformes à l'usage résidentiel prévu;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Motel St-Jovite désirent soumettre une demande de financement au programme ClimatSol-Plus - Volet 2 du MDDELCC et que le ministère requiert que les demandes soient vérifiées et approuvées par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE reconnaître le potentiel de développement du terrain ciblé par la demande de subvention, de soutenir le projet de décontamination de ce site et d'accepter de transmettre la demande de financement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme ClimatSol-Plus - Volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

11. Culture et loisirs

CM18 09 356

11.1 Pistes et sentiers - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU' afin de maintenir et développer le réseau des pistes et sentiers, il est nécessaire de signer divers documents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs ou la greffière à signer les différents documents, tels qu'ententes de passage et responsabilité d'assurance additionnelle avec les propriétaires concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM18 09 357

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
17 septembre 2018**

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

